

VILLE D'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Séance du 7 décembre 2022

Secrétaire de séance : monsieur Dimitri KRAJEWSKI

n° 07.12.5.9.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances

**DSIL 2023 - Demande de subvention au titre de la Dotation de soutien
à l'investissement local**

Exposé par Monsieur le Président

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) est inscrite, depuis 2018, dans l'article L.2334-42 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Les projets d'investissement doivent relever de l'une des grandes priorités suivantes :

- ▶ Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables (hors éclairage public sur la voirie)
- ▶ Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- ▶ Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements (hors voirie)
- ▶ Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- ▶ Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires
- ▶ Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants

La ville d'Aulnoy a décidé de porter un projet autour de la priorité du développement du numérique :

- ▶ La mise en œuvre d'un plan d'actions de modernisation de notre nouvelle infrastructure réseau, aujourd'hui désuète
- ▶ L'accompagnement de la collectivité pour la maintenance de l'infrastructure, du système de messagerie et sur les questions relatives à la sécurité du système
- ▶ Le développement des usages numériques au sein des services municipaux

Genèse du projet :

Les équipements réseaux ont en moyenne une quinzaine d'années et ne sont, pour la plupart, plus supportés par le constructeur. De plus, sur la majorité des sites, ils ne permettent pas une connexion des clients supérieure à 100Mb.

Durant près d'un an, à la suite de 2 audits techniques (l'un interne effectué avec l'appui des services de Valenciennes Métropole, le second effectué par une société spécialisée), la ville travaille à l'évaluation du niveau d'infrastructure réseaux, télécoms et de sécurité.

Ces 2 études sur l'infrastructure technique ont permis d'identifier les problèmes, et les axes d'amélioration. Celles-ci ont proposé un certain nombre de recommandations d'améliorations nécessaires ; mais également de disposer d'une feuille de route pour la mise en œuvre des architectures cibles et des recommandations pour des projets d'optimisation de l'existant intégrant la définition d'une politique de sécurité efficiente.

Un constat inquiétant

Ces études ont permis de poser le constat que la Mairie d'Aulnoy-lez-Valenciennes avait donc un réel problème de cohérence de l'exploitation, avec plusieurs produits d'éditeurs et d'intégrateurs différents.

De plus, la ville risquait de se retrouver démunie en cas de défaillance de son infrastructure informatique : une éventualité qui n'est aucunement envisageable pour une collectivité qui gère plusieurs centaines de demandes chaque jour.

Actuellement, il y a 4 serveurs différents avec des réseaux différents. Dans une architecture physique nouvelle, il sera nécessaire de superposer une architecture logique qui permettra d'organiser les sites ou les services de façon à les regrouper en unités fonctionnelles, et ce afin de limiter le trafic réseau inutile et ainsi préserver les ressources réseaux.

Périmètre

L'ensemble des bâtiments afférents à la Mairie d'Aulnoy-lez-Valenciennes, seront inclus dans le périmètre de l'étude.

Ce périmètre couvre donc :

- L'Hôtel de Ville
- La Mairie Annexe
- Les services techniques municipaux,
- La médiathèque François Rabelais,
- Les Nymphéas
- La Maison de la Solidarité
- L'Espace numérique
- Le Pôle Tranquillité Publique
- La Maison de la Jeunesse
- Les salles de sports
- Les écoles,
- Le centre polyvalent

Description succincte du projet :

Aujourd'hui, le numérique est devenu un des principaux canaux d'accès aux services publics.

Le programme Action publique 2022, lancé par le gouvernement fin 2017, constitue une nouvelle étape de la transformation numérique des administrations. Les 250 démarches les plus courantes ont été dématérialisées depuis mai 2022. Une administration plus proactive (échanges de données entre administrations, information des citoyens ...), l'ouverture des données publiques et les projets d'intelligence artificielle sont encouragés afin d'offrir de nouveaux services.

La ville d'Aulnoy s'inscrit dans cette démarche de transformation numérique des administrations. La transformation de la cyberbase en Espace Numérique et le recrutement d'un conseiller numérique au sein de France Services ont été une première étape, pour concilier accompagnement humain et inclusion numérique.

Les visioconférences, les webinaires, les formations en ligne font ou vont faire partie de la vie des collectivités territoriales. A ce titre, le wifi professionnel et sécurisé sera forcément un plus indéniable pour faciliter le travail collaboratif mais également les échanges avec la population et les partenaires institutionnels.

Objectifs poursuivis et bénéfiques attendus du projet :

Le projet a pour objet le renouvellement de l'infrastructure serveur de l'Hôtel de Ville afin d'envisager de créer les conditions pour une ville intelligente (« Smart Aulnoy »).

La commune souhaite s'appuyer sur un partenaire spécialisé afin de mettre en œuvre une infrastructure virtuelle et/ou physique permettant de répondre aux besoins et objectifs suivants :

- **Techniquement**
 - Renouveler les plateformes matérielles arrivants en fin de vie ;
 - Optimiser les ressources (consolidation des serveurs) ;
 - Sécuriser les données ;
 - Réduire la consommation énergétique (électricité, climatisation...) ·
 - Bénéficier d'une solution simple à administrer ;
 - Permettre une évolution simple (architecture non bloquante) ·
 - Permettre au niveau de son parc informatique de migrer progressivement vers des clients légers

- **A cela, s'ajoutent plusieurs autres objectifs opérationnels :**
 - Une nouvelle stratégie *Cloud* afin notamment que les données des agents et des usagers soient sécurisées et protégées ;
 - Un chantier de prospective sur le futur du numérique public à l'horizon 2030.
 - La dématérialisation de plusieurs démarches administratives les plus utilisées par les habitants
 - Un meilleur partage des données des usagers entre administrations
 - L'accélération de la numérisation des processus internes à l'administration, avec l'objectif d'une administration « zéro papier » afin de simplifier et fluidifier le travail et les circuits de décision ;
 - Une administration proactive et plus proche, qui anticipe les besoins des usagers afin de lutter contre les non-recours et simplifier l'accès aux démarches ;
 - Une politique des données publiques encore plus ambitieuse.

Les systèmes d'information des administrations publiques fonctionnent aujourd'hui de la même manière que ceux des entreprises.

Le quotidien des agents, comme celui de nos partenaires institutionnels et des habitants, est basé sur une utilisation de l'outil informatique, et leurs impératifs de disponibilité sont très élevés. Pour toutes ces raisons, il leur est nécessaire de s'appuyer sur une infrastructure performante, au service de leurs usages et de ceux des administrés.

Inscription du projet dans un cadre partenarial et intercommunal :

Ce projet sera mis en place avec les services de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole, notamment dans l'optique de pouvoir intégrer le service commun « informatique » au 1^{er} janvier 2024.

Ce projet a donc une dimension de territoire indéniable, mais s'intègre également dans le schéma de mutualisation, qui a été élaboré à l'issue de travaux préparatoires ayant associé Valenciennes Métropole et l'ensemble des communes membres, menés entre février et novembre 2015.

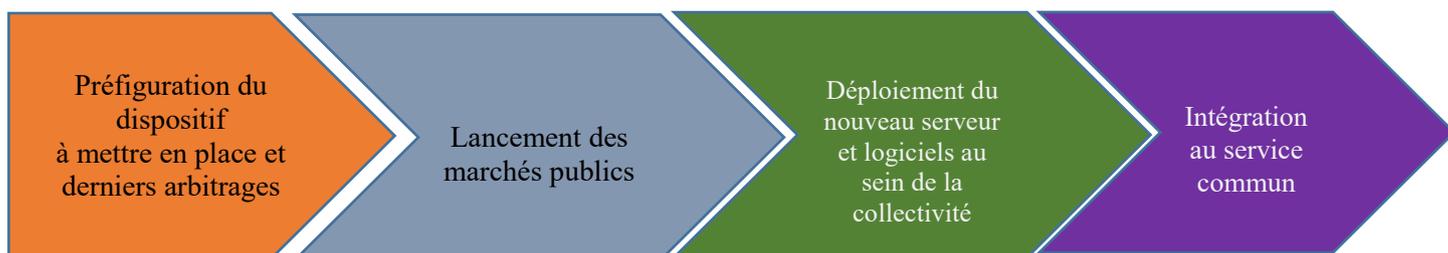
Calendrier de réalisation du projet

Déc 2022- mars 2023

2^{ème} trimestre 2023

septembre/oct 2023

1^{er} janvier 2024



Budget prévisionnel

Nature des dépenses	Montant HT
Assistant Maîtrise d'Ouvrage (AMO)	40 000€
Equipements et licences associées (HPE Proliant DL 360 et 380 G10, Licence CSP Windows Serveur 2022 Std-Gouv et Data Edition-Gouv)	75 150€
Prestations à envisager (installation, paramétrage des serveurs et audit de l'infrastructure téléphonie)	20 000€
Equipements (switches avec licences, Plug-n-Play Connect...)	35 338€
Prestation d'optimisation de l'infrastructure réseaux, installation des équipements réseaux	12 800€
Acquisition des licences Logiciels (boîtes de messagerie ZIMBRA, support des comptes, archivage, sauvegarde VEEAM, réseau sans fil UCOPIA...)	10 925,75€
TOTAL H.T.	194 213,75€

Plan de financement prévisionnel	Montant	Taux
DSIL - Montant sollicité H.T.	77 685,50€	40%
Maître d'ouvrage (fonds propres de la commune d'Aulnoy-lez-Valenciennes)	116 528,25€ H.T. 139 833,90€ TTC	60%
TOTAL H.T.	194 213,75€	100%
TOTAL TTC	233 056,50 €	

La commission de la prospective financière, travaux, aménagement urbain et développement économique en réunion du 29 novembre a émis un avis favorable à cette demande de DSIL

En conséquence, Monsieur le Président propose au conseil municipal :

- de décider du principe de réalisation de ces investissements ;
- d'approuver les plans de financement de l'opération présentée à la DSIL 2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local à hauteur de 77 685,50€ ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter d'autres co-financements le cas-échéant ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention et les pièces complémentaires nécessaires à leur instruction auprès de la Préfecture du Nord pour la DSIL 2023 et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,
adhère aux propositions de Monsieur le Président.

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-lez-Valenciennes, à la date que dessus.

Le secrétaire de séance,
Dimitri KRAJEWSKI.

Pour extrait conforme,
Le Président,